

21.05.2025 - 09:04 Uhr

Première association intercantonale et nouveau membre d'honneur



Zurich (ots) -

Plus de 200 délégué/es se sont réunis hier à Lugano à l'occasion de la 134e Assemblée des délégués de GastroSuisse. Massimo Suter, ex-vice-président de GastroSuisse et président de GastroTicino a été nommé membre d'honneur. Les délégués ont également validé l'affiliation de GastroUnterwalden, qui devient ainsi la première association intercantonale de GastroSuisse. Le soir, la convivialité et la détente étaient au programme de la Serata ticinese à laquelle près de 500 invités avaient été conviés.

210 délégués ont participé à la 134e assemblée générale de GastroSuisse qui s'est tenue au "Centro Esposizione" de Lugano. Le président de la Fédération Beat Imhof a dirigé la manifestation pour la première fois. Il a résumé l'objectif du Conseil en référence à la nouvelle la stratégie de la Fédération: "Plus de dynamisme GastroSuisse pour nos membres". "Dans cette optique, nous créons de la transparence et avons des priorités clairement définies. Nous devons prendre une voie qui nous rassemble. Nous voulons déployer des effets, donner une orientation et renforcer notre secteur durablement", a ajouté Beat Imhof. "Le Conseil, le siège et les cantons doivent tous agir de concert pour des intérêts communs si nous voulons dynamiser la branche de l'hôtellerie-restauration".

Outre les affaires ordinaires telles que l'adoption du rapport annuel et des comptes annuels, l'affiliation de la nouvelle association intercantonale GastroUnterwalden était à l'ordre du jour. GastroNidwalden et GastroObwalden ont fusionné pour devenir GastroUnterwalden lors de l'assemblée constitutive du 14 avril. GastroUnterwalden est la première association intercantonale de l'hôtellerie-restauration suisse. Les Statuts de GastroSuisse ont dû être modifiés pour permettre l'affiliation d'associations intercantonales. Les modifications ont été adoptées lors de l'Assemblée des délégués extraordinaire du 29 novembre 2023. Les délégués devaient encore valider l'affiliation, ce qu'ils ont fait à l'unanimité. L'affiliation officielle de la nouvelle association aura lieu au 1er janvier 2026. De fait, GastroNidwalden et GastroObwalden ne seront plus membres de GastroSuisse en tant qu'associations individuelles à cette date.

Le président du canton d'accueil a reçu une distinction particulière: les délégué/es ont élu Massimo Suter membre d'honneur de GastroSuisse. M. Suter s'est engagé pendant plus de dix ans au sein du Conseil de GastroSuisse. Restaurateur de formation, il a déployé des efforts constants pour répondre aux besoins des membres et du secteur. Le Tessinois a été vice-président de GastroSuisse de 2018 à 2024. Les délégués ont honoré l'engagement

de ce professionnel de la branche de 54 ans en lui décernant le titre de membre d'honneur. "Cette distinction est un grand bonheur pour moi", a déclaré Massimo Suter. "Je me suis toujours engagé pour donner une voix forte à l'hôtellerie-restauration, et je continuerai à le faire en tant que membre d'honneur".

L'assemblée des délégués s'est achevée au Centro Esposizione par une Serata ticinese. Environ 500 délégué/es, partenaires et invité/es ont été convié/es aux festivités.

Contact:

Service de presse GastroSuisse

044 377 53 53

communication@gastrosuisse.ch

Medieninhalte



Massimo Suter, ex-vice-président de GastroSuisse et président de GastroTicino a été nommé membre d'honneur. (de gauche à droite: Maurus Ebneter, Massimo Suter, Beat Imhof) / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100007695 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.



Plus de 200 déléguées et délégués ont adopté les objets de la 134e Assemblée des délégués de GastroSuisse à Lugano. / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100007695 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100931847> abgerufen werden.